

RCS : EPINAL Code greffe : 8801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EPINAL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 00271 Numéro SIREN : 808 965 313 Nom ou dénomination : 2S INFORMATIQUE

Ce dépôt a été enregistré le 31/05/2024 sous le numéro de dépôt 2912

2S INFORMATIQUE
Société à responsabilité limitée
au capital de 5000 euros
Siège social : 32, rue du Duc Ferry III
88110 RAON L'ETAPE
808 965 313 RCS EPINAL

PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 17 MAI 2024

L'an deux mille vingt quatre,

Le dix sept mai,

A neuf heures,

Monsieur Stéphane SCHERER,
demeurant 32, rue du Duc Ferry III - 88110 RAON L'ETAPE,

Propriétaire de la totalité des 500 parts sociales de 10 euros composant le capital de la
Société 2S INFORMATIQUE,

Associé unique et seul Gérant de ladite Société,

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Gérant de la Société, Monsieur Stéphane SCHERER, associé unique, a
établi et arrêté les comptes annuels (bilan et compte de résultat) de l'exercice clos le 31
décembre 2023.

2. A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Rémunération de la gérance,

PREMIERE DECISION

L'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du code général des impôts.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à -10 895.03 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice	- 10 895.03 euros
Report à nouveau antérieur	23 581.62 euros

Solde	12 686.59 euros

En totalité au compte « report à nouveau » qui s'élève ainsi à 12 686.59 euros.

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la société.

TROISIEME DECISION

Conformément aux dispositions de l'article L. 223-19 du Code de commerce, la présente décision fait mention des conventions qui ont été conclues au cours de l'exercice écoulé :

Monsieur Stéphane SCHERER

Il a été débité des comptes de l'exercice la somme de 6 000,00 € au profit de la SCI LIBERTE, au titre de loyers (3000 € pour jan-juin et 3000 € pour juillet-décembre).

L'associé unique précise qu'en application de l'article R. 223-26 du Code de commerce, les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce seront portées au registre des décisions de l'associé unique.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique décide d'approuver sa rémunération en qualité de Gérant allouée au cours de l'exercice écoulé, qui s'est élevée à un montant de 18 000 euros.

En outre, l'associé unique approuve la prise en charge par la Société des cotisations obligatoires assises sur sa rémunération de gérant.

Cotisations obligatoires comptabilisées en charges sur l'exercice : 7 654.94 euros.

CINQUIEME DECISION

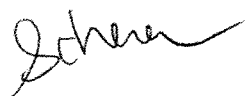
L'associé unique décide de baisser à compter du 1^{er} janvier 2024 sa rémunération en qualité de Gérant, à la somme annuelle de 14400 euros, indépendamment du remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement. (1200 euros par mois)

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

CERTIFIE CONFORME

Le Gérant

Monsieur Stéphane SCHERER



2S INFORMATIQUE
Société à responsabilité limitée
au capital de 5000 euros
Siège social : 32, rue du Duc Ferry III
88110 RAON L'ETAPE
808 965 313 RCS EPINAL

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 17 MAI 2024

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à – 10 895.03 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice	- 10 895.03 euros
Report à nouveau antérieur	23 581.62 euros

Solde	12 686.59 euros

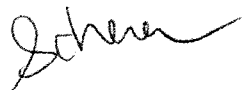
En totalité au compte « report à nouveau » qui s'élève ainsi à 12 686.59 euros.

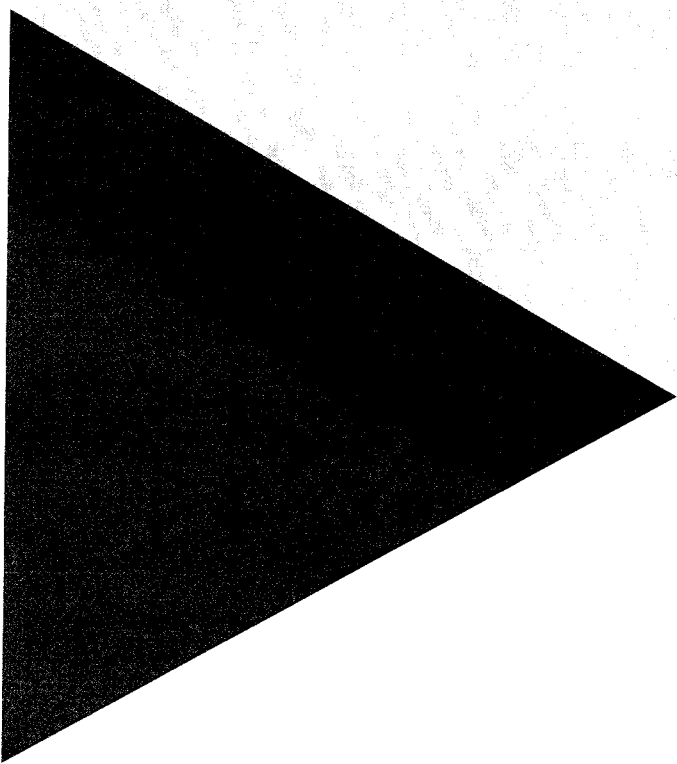
Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la société.

CERTIFIE CONFORME

Le Gérant

Monsieur Stéphane SCHERER





ETATS FISCAUX

*Certifié conforme
Zcherer*



NOTRE ENGAGEMENT : VOUS AIDER À RÉUSSIR

Désignation de l'entreprise		EURL 2S INFORMATIQUE		32 Rue du Duc Ferry 3		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise				88110 RAON L'ETAPE			
SIRET		8 0 8 9 6 5 3 1 3 0 0 0 2 2		Durée de l'exercice en nombre de mois *		12	
				Durée de l'exercice précédent *		12	
				Exercice N clos le		31122023	
				Exercice N-1 clos le		31122022	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012			
		014	598	016	598		
	Immobilisations corporelles*	028	13 319	030	12 601	717	1 339
	Immobilisations financières* (1)	040		042			
	Total I (5)	044	13 917	048	13 199	717	1 339
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	5 441	052	5 441	10 554
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés * Autres * (3)	068	21 246	070	21 246	17 124	
		072	110	074	110	925	
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	2 575	086	2 575	10 934	
	Charges constatées d'avance *	092	900	094	900	943	
	Total II	096	30 272	098	30 272	40 479	
	Total général (I + II)	110	44 189	112	13 199	30 990	41 817
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	5 000	120	5 000		
	Ecart de réévaluation	124		124			
	Réserve légale	126	500	126	500		
	Réserves réglementées*	130		130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132		132			
	Report à nouveau	134	23 582	134	21 719		
	Résultat de l'exercice	136	(10 895)	136	1 862		
	Subventions d'investissement	137		137			
	Provisions réglementées	140		140			
	Total I	142	18 187	142	29 082		
Provisions pour risques et charges	154		154				
Total II	154		154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	72	156	72		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	4 436	166	540		
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169 3 773)	172	3 898	172	12 124		
	Comptes courants d'associés	173	4 397	173			
	Autres dettes	175		175			
	Produits constatés d'avance	174		174			
Total III	176	12 803	176	12 736			
Total général (I + II + III)	180	30 990	180	41 817			
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	738	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise: **EURL 2S INFORMATIQUE**Néant ☐ *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le
31122023Exercice N-1 clos le
31122022

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210	20 146	42 719				
	Production vendue { biens dont export et livraisons services * intracommunautaires }	215		214						
		217	520	218	43 357	48 995				
				222						
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			224						
	Production immobilisée *			226						
	Subventions d'exploitation reçues			230		1				
	Autres produits			232	63 504	91 714				
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)										
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234						
	Variation de stock (marchandises) *			236						
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238	17 852	34 374				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240	5 113	(74)				
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : 3 821 - immobilier :)			242	25 383	29 397				
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 217)			244	4 201	2 609				
	Rémunérations du personnel *			250	18 000	18 000				
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252	2 352	3 699				
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce article 39, 1-2°, al.3 du CGI 255)			254	811	1 045				
	Dotations aux provisions			256						
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259 dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260 }			262						
				264	73 714	89 050				
				270	(10 210)	2 664				
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)									
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280						
	Produits exceptionnels (IV)			290						
	Charges financières (V)			294	17					
	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) 347 Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) 348 }			300	668	436				
				306		366				
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			310	(10 895)	1 862				
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)									
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2										
RÉINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			312		10 895				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			316						
	Provisions non déductibles*			318						
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			322						
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247 écarts de valeurs liquidatives sur OPC* 248			324						
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249)			330	120					
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation des entreprises de transport maritime			251						
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998						
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime									
	DÉDUCTIONS	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		Jeune entreprise innovante (44. sexies A) 989		Zone de revitalisation rurales (44. quinquies) 138		997	
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdécies)	992	342		
ZFA NG (44. quaterdécies)		345		Investissements et souscriptions outre-mer	344	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdécies)	993			
Zone franche urbaine (44. octies A)		987		Zones restructuration de la défense (44. terdécies)	127					
dont divers*		Créance due au report en arrière du déficit 346		Déduction exceptionnelle (art 39 décies) 655		Déduction exceptionnelle -nulle simulateur de conduite 641		350		
		Déduction exceptionnelle (art 39 décies A) 643		Déduction exceptionnelle (art 39 décies B) 645		Déduction exceptionnelle (art 39 décies C) 647				
		Déduction exceptionnelle (art 39 décies D) 648		Déduction exceptionnelle (art 39 décies G) 649		Déductions exceptionnelles (art. 39 décies F) 990				
		RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS								
Bénéfice col. 1						352		354	10 775	
Déficit col. 2						356				
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)									
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :								360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS										
Bénéfice col. 1						370		372	10 775	
Déficit col. 2										

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

2033B - Divers à réintégrer au 31/12/2023

Libellé	Montant
AMD-Amendes et pénalités	120
Totalisation	120



2033B - Divers à déduire
au 31/12/2023

Libellé	Montant
Totalisation	



3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C2024

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **EURL 2S INFORMATIQUE**Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISE												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410	598	412		414		416	598				
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470	13 270	472	738	474	690	476	13 319				
Immobilisations financières		480		482		484		486					
TOTAL		490	13 868	492	738	494	690	496	13 917				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial		495		497		498		499					
Autres immobilisations incorporelles		500	598	502		504		506	598				
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles	560	11 932	562	1 359	564	690	566	12 601				
TOTAL		570	12 530	572	1 359	574	690	576	13 199				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	Cf. état 2033C-Détail						
		6	7	8	9	10							
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme							
					⑤	19 %	15 % ou 12,80 %	0 %					
						⑥	⑦	⑧					
1													
2													
3													
4													
5	690	690											
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	690	580	690	582	584	586	581	587		589		
Plus-values taxables à 19 % (1)					579	Régularisations	590	583	594		595		
TOTAL						596	585	597		599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus values.

2033C - Détail du cadre III, plus & moins values au 31/12/2023

Nature des immobilisations cédées	Valeur d'actif	Amortiss.	Valeur résiduelle	Prix de cession	court terme	Plus ou moins-values		
						long terme 19%	long terme 15% ou 12,80%	long terme 0%
IPHONE 12 VERT 128GO	690	690						
Totalisation	690	690						

28

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **EURL 2S INFORMATIQUE**Néant ☐ ***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

		Dotations		Reprises		C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
Fonds commercial	681		683						
Autres Immob. incorp.	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
Terrains	710		715		2				
Constructions	720		725		3				
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4				
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5				
Matériel de transport	750		755		6				
Autres immobilisations corporelles	760		765		7				
TOTAL	770		775			Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice	982 bis	
Déficits imputés				983	
Déficits reportables				984	
Déficits de l'exercice				860	10 775
Total des déficits restant à reporter				870	10 775

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives				381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325				
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327				
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *				380	3 725
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		3 725		
N° du centre de gestion agréé				388	
Montant de la TVA collectée				374	11 597
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	6 624
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise : EURL 2S INFORMATIQUE		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012023		et clos le : 31122023	
		Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel *	376		
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	63 503	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105		
TOTAL 1	106	63 503	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2	144		
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	121	23 471	
Variation négative des stocks	145	5 113	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	9 943	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3	152	38 528	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	24 976
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		117	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.			
Mono établissement au sens de la CVAE	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022		
Effectifs au sens de la CVAE	023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026		
Période de référence	024	160	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)		186	

(1) il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

☒ (1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

N° SIRET 80896531300022

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE EURL2S INFORMATIQUE

ADRESSE (voie) 32 Rue du Duc Ferry 3

CODE POSTAL 88110

VILLE RAON L'ETAPE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	500

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique SCHERER Prénom(s) Stéphane
Nom marital % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 500
Naissance : Date 02091970 N° département 67 Commune STRASBOURG Pays FRANCE
Adresse : N° 32 Voie rue du Duc Ferry
Code postal 88110 Commune RAON L'ETAPE Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2024

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/0

(1) Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

N° SIRET 80896531300022

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE EURL 2S INFORMATIQUE

ADRESSE (voie) 32 Rue du Duc Ferry 3

CODE POSTAL 88110 VILLE RAON L'ETAPE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le		01012023		et clos le		31122023		Régime simplifié d'imposition		☒		Régime réel normal		☐									
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe												☐		Si PME innovante		☐		Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime)		☐			
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE																							
Désignation de la société										Adresse du siège social													
EURL 2S INFORMATIQUE																							
SIRET										80896531300022													
Adresse du principal établissement										Ancienne adresse en cas de changement													
32 Rue du Duc Ferry 3																							
88110 RAON L'ETAPE																							
RÉGIME FISCAL DES GROUPES																							
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)																							
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante										SIRET													
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :																							
B ACTIVITÉ																							
Activités exercées										Informatique						Si vous avez changé d'activité, cochez la case		☐					
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)																							
1. Résultat fiscal																							
Bénéfice imposable au taux normal										0		Bénéfice imposable à 15%				Déficit		10 775					
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%																							
2. Plus-values																							
PV à long terme imposables à 15%												PV à long terme imposables à 19%				PV exonérées (art. 238 quindecies)							
Autres PV imposables à 19%												PV à long terme imposables à 0%											
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations																							
Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐										Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐		Zones franches urbaines		Territoire entrepreneur art 44 octies A ☐		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies ☐		Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies ☐					
Reprise d'entreprise en difficulté art.44 septies ☐										Zones franches d'activité art.44 quaterdecies ☐		Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies ☐		Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies ☐		Autres dispositifs ☐							
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies ☐										Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) ☐		Plus-values exonérées relevant du taux de 15% ☐									
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif art. 244 quater W du CGI ☐																							
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)																							
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts																							
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.																							
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)																							
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%																							
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)																							
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %																							
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS Cbc/DAC4																							
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre ☐																							
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :																							
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre ☐																							
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :																							
4. Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, l'État de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays :																							
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE																							
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?																							
OUI										Si oui, indication du logiciel utilisé						ComptabilitéExpert							
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :																							
Cinq Plus Molsheim										57 Rue de Saverne						67120 MOLSHEIM							
Tél : 03.90.40.25.60																							
Tél :																							
OGA/OMGA ☐																Viseur conventionné ☐		(Cocher la case correspondante)		Identité du déclarant :			
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :																							
Date : 02052024										Lieu : RAON L'ETAPE													
Qualité et nom du signataire : Gérant																							
Signature : Mr SCHERER Stéphane																							
N° d'agrément :																							
Examen de conformité fiscale (ECF) ☐																prestataire :							

81

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD (SUITE)
(2024)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise	EURL 2S INFORMATIQUE
et Date de clôture de l'exercice	31122023

K	DIVERS
---	--------

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)
ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION
---	---

REMUNERATIONS	Montant brut des salaires abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2023, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %, 15% ou 19 %			
---	--	--	--

	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater)	Taux de 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)
---	---

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Handwritten signature

ANNEXE

Certifié conforme
Zcheren



NOTRE ENGAGEMENT : VOUS AIDER À RÉUSSIR

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'S' followed by a flourish.

Annexe au Bilan

Etat exprimé en **euros**

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

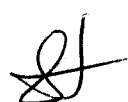
- Le bilan de l'exercice présente un total de **30 990** euros
- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :
 - un total produits de **63 504** euros
 - un total charges de **74 399** euros
 - dégage un résultat de **-10 895** euros

L'exercice considéré :

- débute le **01/01/2023**
- finit le **31/12/2023**
- et a une durée de **12** mois.

Les notes (ou tableaux) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Ces comptes annuels sont établis par le dirigeant de **EURL 2S INFORMATIQUE** avec le concours du cabinet qui intervient dans le cadre de sa mission de **Présentation des Comptes Annuels** qui lui a été confiée.



Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **30 990 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **63 504 euros** et un total **charges** de **74 399 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **-10 895 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2023** et finit le **31/12/2023**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2023
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	598					598
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	598					598
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	13 270		738		690	13 319
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	13 270		738		690	13 319	
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
TOTAL		13 868		738		690	13 917

Amortissements

Etat exprimé en euros

Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2023
	Dotations	Diminutions	

INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	598			598
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	598			598
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	11 932	1 359	690	12 601
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	11 932	1 359	690	12 601
TOTAL		12 530	1 359	690	13 199

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Charges à payer (avec détail)

Etat exprimé en euros	31/12/2023	31/12/2022	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	72	72		
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	660	504	156	30,95
Dettes fiscales et sociales	125	1 581	(1 456)	-92,09
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes				
TOTAL	857	2 157	(1 300)	-60,27



Charges à payer (détail)

au 31/12/2023

Libellé	Montant
EMPRUNT ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	
Cotis Compte Pro 4 trim 2023	72
DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	
FNP Cinqplus bilan 2023	660
DETTE FISCALES ET SOCIALES	
Provision cotisations TNS	125
Totalisation	857



Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

31/12/2023

1 an au plus

plus d'1 an

CREANCES				
Créances rattachées à des participations				
Prêts (1) (2)				
Autres immobilisations financières				
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances clients	21 246	21 246		
Créances représentatives des titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
Taxes sur la valeur ajoutée	110	110		
Autres impôts, taxes versements assimilés				
Divers				
Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers				
Charges constatées d'avances	900	900		
TOTAL DES CREANCES	22 256	22 256		
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

31/12/2023

1 an au plus

1 à 5 ans

plus de 5 ans

DETTES				
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	72	72		
Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	4 436	4 436		
Personnel et comptes rattachés	125	125		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
Taxes sur la valeur ajoutée	3 773	3 773		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)	4 397	4 397		
Autres dettes				
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES	12 803	12 803		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice				
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)	4 397			